



Résolution 1759 (2010)¹

Version finale

Activités de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) en 2009: faciliter l'intégration économique en Europe

Assemblée parlementaire

1. En 2009, la crise économique et financière mondiale a sévi dans toute l'Europe, entraînant une récession d'une ampleur exceptionnelle dans la plupart des Etats membres du Conseil de l'Europe situés en Europe centrale, orientale et du Sud-Est. La solidité des fondations économiques, la paix sociale, la gouvernance, les institutions, ainsi que l'orientation des réformes structurelles, ont été durement mises à l'épreuve. Grâce à une action concertée et rapide, menée aux niveaux national et international, il a été possible de mobiliser les ressources nécessaires pour stabiliser la situation macroéconomique et maintenir la confiance de tous les acteurs dans les perspectives de développement.

2. Le droit de regard des organes parlementaires sur les choix budgétaires effectués par les Etats et les institutions internationales, telles que la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), est particulièrement important du point de vue de la répartition équitable et de la bonne utilisation des ressources. En vertu de l'accord de coopération existant entre le Conseil de l'Europe et la BERD, l'Assemblée parlementaire se réjouit de pouvoir faire connaître son point de vue sur l'action de la BERD dans le contexte de la crise économique actuelle.

3. Conformément à son mandat, la BERD s'est employée à répondre aux besoins financiers de la région en vue d'atténuer les effets de la crise. Les investissements de la banque en 2009, d'une ampleur sans précédent, ont visé spécifiquement les pays les plus touchés: les deux tiers des opérations, relevant de la catégorie des «mesures anticrise», ont été mises en œuvre en collaboration avec d'autres institutions financières internationales et des gouvernements de la région. Cette approche collective pour faire face aux problèmes financiers a permis à ces pays de maintenir leur stabilité macroéconomique et leur potentiel de croissance. Cela étant, la crise a mis en évidence des problèmes majeurs, qui appellent toujours des solutions adaptées. La communauté internationale est confrontée à la tâche et au défi de redresser le modèle économique actuel, de renforcer la viabilité du système financier et de stimuler l'emploi.

4. L'Assemblée salue l'augmentation substantielle du volume d'opérations de la BERD en 2009 (les engagements passant de 5,1 milliards d'euros en 2008 à 7,9 milliards en 2009, et les décaissements atteignant le montant record de 5,5 milliards d'euros), même si les comptes propres de la banque ont enregistré une perte nette de 746 millions d'euros en 2009 après une perte de 602 millions d'euros en 2008. Elle note que ces pertes, les premières depuis les répercussions de la crise russe en 1998, étaient en grande partie inévitables, étant liées au tassement de la valeur des opérations de titres de la banque et à l'augmentation des provisions pour couvrir d'éventuelles sous-performances au niveau des prêts. L'Assemblée est consciente que le volume des demandes de financement par la BERD se maintiendra probablement à ce niveau élevé durant la période 2010-2015 et soutient pleinement la décision d'approuver une augmentation temporaire, à hauteur de 50 %, du capital de la banque, pour faire passer celui-ci de 20 milliards d'euros à 30 milliards.

1. *Discussion par l'Assemblée* le 6 octobre 2010 (33^e séance) (voir [Doc. 12349](#), rapport de la commission des questions économiques et du développement, rapporteur: M^{me} Naghdalyan). *Texte adopté par l'Assemblée* le 6 octobre 2010 (33^e séance).



5. Dans ce contexte, l'Assemblée souligne que l'activité de prêt de la BERD joue un rôle de catalyseur essentiel pour la réalisation de projets d'investissement par le biais de mécanismes de cofinancement. La banque a ainsi mobilisé des fonds plusieurs fois supérieurs à ses fonds propres et a réussi à donner, avec ses partenaires, un important effet multiplicateur à ses opérations. Cet effet est particulièrement utile pour diffuser des normes élevées en matière d'éthique dans le monde des affaires, ainsi que la notion de responsabilité sociale des entreprises.

6. L'Assemblée salue la contribution de la BERD au lancement de l'Initiative de Vienne (officiellement intitulée «Initiative de coordination des banques»), qui a non seulement renforcé la confiance des investisseurs dans le secteur bancaire d'Europe centrale, orientale et du Sud-Est à un moment critique, mais aussi contribué à éviter une crise bancaire systémique dans certaines parties de la région. En début d'année 2009, la BERD, le Fonds monétaire international et l'Union européenne ont conjointement rassemblé un groupe composé de banques étrangères, de leurs filiales, de gouvernements et d'organismes de régulation, dans le but de réaffirmer l'engagement multilatéral à l'égard de la région et d'élaborer un plan d'action soutenu par un appui financier solide.

7. Les économies d'Europe orientale ont connu en 2009 un recul de 6,1 % du PIB en moyenne (variant entre un recul de 18 % en Lettonie, de 8,7 % en Russie, et une modeste croissance de 1,6 % en Pologne ou encore de 2,2 % en Albanie), un record pour les régions des marchés émergents. La persistance des déséquilibres mondiaux, la déficience des cadres réglementaires internationaux concernant les marchés financiers et les erreurs institutionnelles dans l'évaluation des produits financiers complexes ont une part de responsabilité dans la propagation de la crise parmi les clients de la BERD. Cependant, les pays de la région les plus gravement touchés sont ceux qui présentaient eux-mêmes des faiblesses structurelles, notamment une forte dépendance vis-à-vis de capitaux étrangers, une croissance rapide de la dette du secteur privé et des ménages entraînant un emballement de la consommation et une bulle de l'immobilier et de la construction, des déficits budgétaires, des insuffisances réglementaires et, dans certains cas, une dépendance excessive vis-à-vis des transferts de fonds et de la demande extérieure.

8. L'Assemblée s'inquiète de ce que la détérioration des conditions macroéconomiques et les mesures de stabilisation et de relance ont entraîné un ralentissement, voire un retournement, de l'amélioration des conditions de vie dans tous les pays d'opération de la BERD. Du fait de la baisse des salaires, de l'augmentation massive du chômage et de la réduction des prestations sociales, les revenus des ménages ont diminué et les taux de pauvreté ont augmenté. Il est rassurant de constater que, à ce jour, les populations ont réagi avec modération, et que la stabilité politique intérieure n'a pas été gravement affectée dans l'ensemble de la région. Par ailleurs, les turbulences qui ont récemment agité la zone euro n'ont pas touché les pays clients de la BERD, qui restent résolument engagés sur la voie de la reprise, même si celle-ci demeure fragile; selon les prévisions, la croissance moyenne pourrait atteindre 3,7 % dans ces pays en 2010.

9. En outre, même si l'avancement des réformes structurelles a inévitablement connu un ralentissement en 2009 du fait de la focalisation de l'attention des gouvernements sur la résolution des problèmes immédiats liés à la crise, dans aucun pays les dirigeants n'ont adopté une position antiréforme. C'est le signe d'un consensus politique croissant quant à la finalité et à la nécessité de réformes socio-économiques visant à établir une prospérité durable et à tirer profit à long terme de la mondialisation. Le dialogue politique et la coopération avec les institutions internationales de développement telles que la BERD demeurent des outils très précieux pour ces pays en vue d'identifier les choix possibles et les solutions appropriées au niveau national dans une optique de réforme.

10. L'Assemblée constate que, malgré une forte augmentation du volume de financement de la BERD, le nombre de projets soutenus n'a que légèrement augmenté en 2009 par rapport à l'année précédente (311 projets contre 302). Cela s'explique par un soutien massif à de grands groupes bancaires et à de grandes entreprises, avec une tendance accrue et bienvenue aux prêts à l'économie réelle, notamment par le biais d'une participation renforcée à des projets dans les domaines de la facilitation du commerce, de l'énergie et de l'infrastructure (y compris dans le cadre d'importantes opérations du secteur public), et par le biais d'un engagement plus soutenu vis-à-vis des micro-, petites et moyennes entreprises présentant un potentiel élevé de création d'emplois. L'Assemblée s'inquiète de ce que ce dernier volet n'est pas suffisamment couvert et considère qu'il devrait être encore renforcé à l'avenir.

11. L'Assemblée se félicite du lancement de projets de la BERD dans le dernier pays à l'avoir rejointe, la Turquie, et de la reprise d'engagements dans les pays d'Europe centrale et de la Baltique dans un contexte de besoins et de conditions en constante évolution. Elle estime que la BERD est bien placée pour promouvoir la poursuite de l'intégration économique en Europe, en particulier par le soutien à des projets dans les domaines prioritaires (notamment la sécurité et l'efficacité énergétiques, la bonne gouvernance environnementale et le développement des petites et moyennes entreprises) du Partenariat oriental de

l'Union européenne en faveur de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, du Bélarus, de la Géorgie, de la Moldova et de l'Ukraine, et plus généralement dans le cadre de la Facilité d'investissement pour le voisinage de l'Union européenne.

12. L'Assemblée appelle la BERD:

12.1. à utiliser son réseau d'institutions partenaires pour stimuler un débat sur les enseignements de politique macroéconomique et les implications à long terme de la crise financière et économique en termes de bonne gouvernance, notamment pour une réglementation et un contrôle plus efficaces des prêts transfrontaliers, et pour un développement institutionnel accru dans les secteurs public et privé;

12.2. à prêter assistance à ses pays d'opération en matière de réforme du système de retraite, notamment en ce qui concerne la mise en place et la gestion de fonds et de régimes de retraite privés, et à prendre part au processus de réforme institutionnelle;

12.3. à élargir ses contacts avec la Banque de développement du Conseil de l'Europe en vue d'identifier des possibilités d'activités conjointes;

12.4. à maintenir son volume de prêts accru pour soutenir la reprise économique dans ses pays d'opération et à coopérer plus étroitement avec les organismes de développement régional;

12.5. à favoriser, conjointement avec d'autres institutions financières internationales, l'investissement dans des sociétés dotées d'une bonne gestion mais confrontées à des difficultés financières temporaires, et à aider ces sociétés, par le biais de programmes d'assistance technique, à restructurer leur dette et à pratiquer des ajustements structurels;

12.6. à renforcer son contrôle sur les prêts indirects, en particulier sur les conditions de financement appliquées et les primes de risque imposées par les intermédiaires aux emprunteurs finaux;

12.7. à contribuer à l'harmonisation des normes en matière de prêt, notamment en vue de supprimer les obstacles administratifs au crédit;

12.8. à étendre le programme d'investissement de son Initiative pour l'énergie durable à de nouveaux secteurs, tels que les bâtiments, les transports et les énergies renouvelables, et à élargir la gamme des instruments permettant de canaliser ces investissements;

12.9. à augmenter les prêts aux pays aux premiers stades de la transition et aux pays du Sud-Est de l'Europe candidats à l'adhésion à l'Union européenne sur la base d'une analyse de leurs besoins à moyen terme, qui tiennent compte des effets de la crise, et à réduire l'activité de conseil tout en augmentant les services plus concrets de soutien aux entreprises;

12.10. à continuer à donner la priorité au financement de projets dans les domaines de la sécurité et de l'efficacité énergétiques, de la bonne gouvernance environnementale et du développement des petites et moyennes entreprises;

12.11. à renforcer son aide au développement des marchés de capitaux locaux et ses activités de prêt en monnaie locale des Etats clients dans le but de réduire la dépendance de ces pays vis-à-vis des prêts en devises et des financements externes;

12.12. à aider à l'élaboration de mécanismes de contrôle des risques en ce qui concerne l'activité de prêt en monnaie nationale en vue de diminuer la dépendance aux crédits à fort levier adossés à des *hedge funds*;

12.13. à continuer à faciliter l'accès des femmes chefs d'entreprise à des moyens de financement et à des services de conseil, notamment par le biais des institutions de microfinance.

13. L'Assemblée attire également l'attention des Etats membres du Conseil de l'Europe sur les grandes conclusions politiques à tirer de la crise. Elle est convaincue que les institutions financières sont une part essentielle de l'économie de marché et qu'elles ont pour fonction première et principale de répondre aux besoins du secteur productif. Cela nécessite de renforcer les cadres réglementaires et les mécanismes de contrôle pour garantir des pratiques de prêt et d'investissement responsables, des niveaux de capitalisation et de garantie des dépôts appropriés, et une base réglementaire réactive et efficace.

14. L'Assemblée encourage les organes exécutifs et législatifs des Etats membres du Conseil de l'Europe à conduire des politiques macroéconomiques saines, qui prennent mieux en compte le caractère cyclique du développement économique, renforcent le respect des obligations fiscales, la discipline budgétaire et les activités de lutte contre la corruption, instaurent un climat plus favorable pour les affaires, favorisent les gains de productivité et prennent dûment en considération les futures obligations de santé et de retraite vis-à-vis

d'une population vieillissante. C'est pourquoi l'Assemblée demande à ces organes d'apporter le soutien qu'il mérite au nouveau programme de croissance («New Growth Agenda») de la BERD, qui vise à aider les pays à s'attaquer aux fragilités et aux déséquilibres économiques, à accroître la compétitivité et à instaurer une croissance «verte» et durable.